

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
FO-5 - Cession à la
SCI AINMOREL de
la parcelle 440C
1187 située ZI Ouest
à Veyziat

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, GÜVENC YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Sefa KOCABAS, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'agrandissement de ses quais de chargement, l'entreprise MOBOIS, située à la ZI Ouest de Veyziat, a sollicité la Commune pour la cession d'une partie de son domaine non cadastré.

N'ayant pas d'intérêt à conserver ce délaissé de terrain, la Commune d'Oyonnax propose de céder la parcelle 440C 1187, d'une superficie de 158 m² suite à la division parcellaire annexée à la présente délibération.

Un accord est intervenu entre les deux parties pour une cession au prix de 2 135 €.

Il est précisé que les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis du Domaine en date du 26 février 2026,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu l'avis de la Commission du Patrimoine, de l'Urbanisme et du Développement durable,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Objet :
FO-5 - Cession à la
SCI AINMOREL de
la parcelle 440C
1187 située ZI Ouest
à Veyziat

A l'unanimité,

- Constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la parcelle 440C 1187,
- Décide de procéder à la cession de la parcelle cadastrée 440C 1187, d'une superficie de 158 m², au profit la SCI AINMOREL, ou toute autre société pouvant se substituer à elle, au prix de 2 135 €,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession,
- Etant ici précisé que le transfert de propriété est différé à la signature de l'acte authentique de vente,
- Ajoute que l'ensemble des frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

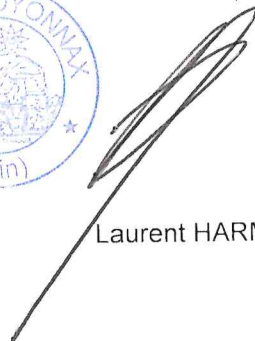
Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA



Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **03 JUL. 2026**
- par sa publication le **02 JUL. 2026**

Le Maire

